



00081

Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement

**DELIBERATION DU  
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU 14 MARS 2018**

*Objet : Question écrite au Maire de Lyon - Santé publique – saisine du conseil territorial*

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1<sup>er</sup> arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 26 Février 2018, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon sur la santé publique.

Monsieur Lucien ANGELETTI, membre du Comité des usagers de Service Public, a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

**Santé publique**

*« Dans un contexte où les usager·e·s, comme les professionnel·le·s de santé, sont inquiets pour l'avenir des hôpitaux lyonnais, et le maintien de leur rôle d'établissements de proximité (saturation des urgences, transfert de l'activité de transplantation hépatique de l'hôpital de la Croix Rousse vers l'hôpital Édouard Herriot et ses conséquences sur l'activité de l'hôpital de la Croix-Rousse...), quelle est la position du Maire de Lyon au titre de son mandat de président du Conseil de surveillance des HCL ? »*

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

**Lyon, le**

**Le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement**

**Nathalie PERRIN-GILBERT**